

sorte que les enfants soient moins exposés à la pollution par le plomb, à la fumée de tabac ambiante et à d'autres polluants atmosphériques.

Institutions

26. Nous avons besoin d'institutions internationales solides pour coordonner les efforts mondiaux visant à protéger l'environnement et à réaliser le développement durable.

27. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies devrait confirmer la CDD dans son rôle de forum stratégique pour l'intégration des aspects sociaux, environnementaux et économiques du développement durable. La CDD devrait élaborer des plans d'action comportant des objectifs et des calendriers concrets propres à guider les travaux dans les quatre domaines de priorité convenus, à savoir : les ressources en eau; les océans; les ressources en sols, y compris les forêts; et l'utilisation viable de l'énergie.

28. Pour qu'il soit répondu efficacement à l'urgence des problèmes mondiaux d'environnement, nous avons soutenu la réorientation du mandat du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), telle que confirmée par le Conseil d'administration du PNUE à Nairobi cette année. Principale autorité internationale pour l'environnement, le PNUE devrait promouvoir la cohésion des activités du système des Nations unies pour la protection de l'environnement et se faire le porte-parole écouté à l'égard de l'environnement mondial. Le nouveau comité de haut niveau des ministres et des responsables de l'environnement devrait examiner le programme international en matière d'environnement et développer et faire avancer les réformes qui s'imposent pour assurer l'efficacité du PNUE, en accentuant tout particulièrement l'obligation de rendre des comptes pour ce qui est des politiques, des programmes et de l'utilisation des fonds. Nous attendons avec intérêt un PNUE revitalisé et à même d'attirer les ressources voulues pour s'acquitter de ses fonctions.

29. De nouveaux efforts seront nécessaires pour assurer la cohérence et l'efficacité à long terme des activités des Nations unies concernant l'environnement. Nous engageons le Secrétaire général à examiner la façon dont sont traitées les questions environnementales au sein du système des Nations unies et à explorer des moyens et des structures possibles pour renforcer l'efficacité des institutions concernées et assurer une meilleure coordination entre elles.

30. Nous réaffirmons l'importance du Fonds pour l'environnement mondial, en tant que principal mécanisme multilatéral pour le financement des activités à ce titre. Nous travaillerons à accroître ses ressources financières et son efficacité. À cet égard, nous ferons chacun notre part pour contribuer à une reconstitution fructueuse du Fonds.

Maladies infectieuses

31. Les maladies infectieuses, telles que la tuberculose pharmacorésistante, le paludisme et le sida, sont responsables du tiers des décès dans le monde. Elles imposent une lourde charge aux ressources de la communauté mondiale dans les domaines de la santé, de la sécurité et des finances. Dans de nombreuses régions, les maladies infectieuses et les décès qu'elles entraînent ont connu une forte croissance ces dix dernières années, et ce, pour diverses raisons, dont l'apparition de microbes pharmacorésistants et la circulation accrue des personnes et des produits.

32. Dans l'année qui vient, nos gouvernements entendent promouvoir une meilleure coordination de la réaction internationale aux urgences épidémiologiques, encourager la constitution d'un réseau mondial de surveillance à partir des dispositifs existant déjà à l'échelle nationale ou régionale, et contribuer au renforcement des capacités en matière de santé publique pour assurer la prévention, le dépistage et le traitement des maladies infectieuses dans le monde, notamment par l'examen des possibilités d'employer les fonds régionaux de vaccins essentiels ainsi que les